

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE ST SULPICE LA FORÊT

2017-2020

GUIDE REDACTIONNEL

A TRANSMETTRE PAR COURRIER ELECTRONIQUE A : ce.iena35@ac-rennes.fr

POUR LE : 16/02/2017 (première version)

Références:

art.151-1 code de l'Education

circ. MENESR :2014-184 du 19 déc.2014

1. DONNÉES GÉNÉRALES

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : **Monsieur YANN HUAUMÉ - MAIRE DE LA COMMUNE**

Nom du correspondant : **Madame Gaelle GRIGNARD / Monsieur Ndomété POUNEBETTI / Monsieur Fabien DAUNAY**

Fonction : Adjointe en charge de l'éducation / conseiller délégué Jeunesse et Lien Intergénérationnel / Coordinateur enfance jeunesse Ufcv

Adresse : Mairie rue de l'abbaye 35250 Saint Sulpice la Forêt

Téléphone : 02 99 66 23 63

Adresse électronique : secretariat@saint-sulpice-la-foret.fr, gaelle.grignard@saint-sulpice-la-foret.fr, ndomete.pounembetti@saint-sulpice-la-foret.fr, fabien.daunay@ufcv.fr

Périmètre et public du PEDT :

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) : **LA COMMUNE**

Ce document est le fruit de réflexions collectives entre les différents acteurs concernés par la réforme des rythmes éducatifs, partagées lors des différents temps de concertation organisés depuis le début de l'année 2013. Ce qui fonde nos ambitions, c'est bien ici l'idée de cohérence entre les différents temps de vie des enfants, avec en toile de fond les principes majeurs de continuité éducative et de coéducation.

Ce projet s'inspire des travaux de Madame Leconte, et des expériences réussies qui ont été organisées sur les communes de Lille et de Lomme notamment. Basée sur une organisation fondée sur 5 journées, réparties sur 7 ½ journées consacrées à l'enseignement et 2 ½ journées consacrées à des activités éducatives, la réforme des rythmes éducatifs est pertinente dans sa mise en place si :

- l'accent est mis sur le travail scolaire notamment dans le cadre de matinées aménagées, avec la possibilité de bénéficier de 3 temps distincts d'enseignement, ainsi qu'une récréation (logique de séquençage), qui est plus propice aux apprentissages.
- la possibilité est donnée aux enseignants de revoir leur façon d'enseigner, d'ordonner chaque jour leurs différentes séquences pédagogiques, qui permet la triple alternance quotidienne (Cf. écrits de Mme Leconte), qui développe chez les enfants une plus grande motivation.

- la garantie est donnée de continuité éducative dans les différents temps de la journée de l'enfant, avec la possibilité de mettre en place des parcours éducatifs, en lien avec les acquis scolaires, qui développent en parallèle des compétences différenciées. D'où l'idée d'un aménagement de l'ensemble des temps de l'enfant, y compris périscolaires et extrascolaires.

- Les enfants ont des repères temporels fixes dans leur semaine d'école, qui évitent les ruptures et les transitions multiples difficiles à vivre pour eux, qui stabilisent les journées autour d'un emploi du temps régulier, ce qui facilite aussi la vie des familles

- la communauté éducative, concernée par le PEDT, est positionnée dans des logiques de coéducation.

Notre PEDT a été revu avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire en 2016. Au regard des ambitions du PEDT que nous portons, c'est un projet vaste qui nécessite plus de 3 ans pour constater les effets induits à long terme. Le PEDT 2017-2020 intègre et explicite les liens avec le projet d'école sur les 3 volets qui sont le numérique, la citoyenneté et l'éco-citoyenneté et le parcours artistique.

Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (ZUS ou DSR) : Non

Public concerné par le PEDT: la cible première est constituée par les enfants du primaire mais l'éducation étant l'affaire de tous, les jeunes du territoire doivent y être associés ainsi que l'ensemble des habitants. En effet, nous avons fait le choix d'avoir une approche globale et transversale de la question de l'éducation et donc, de l'envisager également dans une dimension intergénérationnelle avec l'idée d'un partage des compétences et des savoirs.

Rythmes scolaires

Public concerné par les rythmes scolaires : les enfants du primaire

Nombre total d'enfants : base 2016-2017 140 enfants

Niveau maternelle : moins de 3 ans : 6 enfants

Niveau maternelle : entre 3 et 5 ans : 57 enfants

Niveau élémentaire : entre 6 et 11 ans : 77 enfants

Mode(s) d'inscription aux activités proposées :

Modalités d'inscription aux Temps d'Activités Périscolaires

Pour des raisons de sécurité, de taux d'encadrement et de qualité éducative, l'inscription aux ateliers se fait de vacances à vacances pour l'une ou l'autre des séances ou les deux. (ex. : lundi seulement/vendredi seulement ou lundi et vendredi). La nécessité de prévoir les encadrants en nombre suffisant ne permet pas l'inscription libre à la semaine (1 encadrant pour 8 à 10 enfants de moins de 6 ans comme indiqué dans la DSP, 1 pour 14 en élémentaire). Le rythme de vacances à vacances est un bon repère pour les enfants et pour les familles. C'est aussi un bon rythme pour la variété des ateliers. Lorsque cela s'avère nécessaire, des projets d'activités peuvent s'étaler sur plusieurs périodes.

Le dossier d'inscription annuel

Pour faciliter les inscriptions multiples en début d'année : mairie/école/ALSH/TAP ; un dossier d'inscription unique a été mis en place en septembre 2016. Il doit encore être amélioré pour permettre un gain de temps aux parents et aux personnes qui le traitent. Pour la rentrée de Septembre 2017, les dossiers communs d'inscription seront à remplir en Mai 2016.

Les enfants inscrits aux ateliers devront participer à la totalité de la séance pour assurer la sécurité du suivi et garantir la cohérence pédagogique des ateliers.

Modalités de fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaires :

Il est conseillé que ce soit l'enfant qui fasse 2 choix, validés évidemment par ses parents. Un enfant qui assiste à contre cœur à un atelier ne sera pas satisfait. L'enfant peut faire 1 séance d'essai et éventuellement changer d'avis s'il le souhaite. Cependant, après la séance d'essai, l'engagement sera enregistré jusqu'aux prochaines vacances comme définitif.

Les animateurs s'adapteront au nombre d'enfants souhaitant participer à l'atelier, dans le respect des taux d'encadrements souhaités par la municipalité (en conformité avec le cadre réglementaire).

Et si l'un des ateliers proposés ne plaît pas aux enfants, les animateurs s'adapteront aux souhaits des enfants et non l'inverse. Si un atelier remporte un réel succès et qu'il a beaucoup d'inscrits, l'atelier pourra être doublé.

À l'inverse si les enfants, de façon générale, ne sont pas intéressés par un atelier, un autre leur sera proposé.

Communication.

Un « cahier de liaison » a été mis en place à l'automne 2016. Pour des raisons de sécurité et afin de faciliter le contrôle de la présence des enfants inscrits, ce carnet sert de lien entre les parents et les animateurs. De plus, des lieux et moments d'échanges entre les parents, le coordinateur et les animateurs seront établis.

L'équipe d'encadrants sera présentée aux parents début septembre dès la rentrée scolaire lors d'une réunion pour présenter les services périscolaires et extrascolaires.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Ecole publique Niki de Saint Phalle 5 rue de Saint Denis 35 520 Saint Sulpice la Forêt

Établissements	Publics	Privés	Total
Écoles maternelles	1		1
Écoles élémentaires	1		1

Établissements secondaires		
TOTAL	2	2

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

**Ecole publique Niki de Saint Phalle 5 rue de Saint Denis
35250 Saint Sulpice la Forêt**

2. PARTENAIRES DU PROJET :

Partenaires institutionnels : **École, CAF, DDCSPP, UFCV**

Partenaires associatifs :

- ASC (Associations Sportives et Culturelles), localisée sur la commune, regroupe différentes sections sportives, la bibliothèque et propose de nombreux évènements (troc aux plantes, fête de la musique,...). Depuis 2016, des représentants de l'ASC participent au comité de pilotage pour faciliter les échanges avec l'ensemble des partenaires.

D'autres associations pourraient contribuer comme l'école de musique EMI intercommunale, la rue des bambins.

Autres partenaires :

- le Conseil des Sages
- Institut Médico-éducatif IME « le Baudrier »,

L'IME fonctionne par convention avec l'école et la commune. Cette convention tripartite a été revue en 2016 et une (UEE) Unité d'Enseignement Externalisée a été inaugurée au sein de l'école. Depuis septembre 2015, des enfants porteurs de handicaps sont accueillis à l'ALSH, sur un accueil adapté, le mercredi après-midi et pourraient intégrer les TAP. L'objectif premier de ces échanges est l'inclusion.

3. MÉTHODE

État des lieux :

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par les activités proposées : amplitude horaire, fréquentation, etc ...

Activités périscolaires (y compris le mercredi après-midi):

- Garderie Municipale: **7H30-8H35** , **17H-18H45** (Lundi/Vendredi) , **16H15-18H45** (Mardi/Jeudi)

Le matin une dizaine d'enfants en moyenne et le soir une quarantaine d'enfants fréquentent la garderie.

- TAP (Temps d'Activités Périscolaires): **15H30-17H** (Lundi/Vendredi)
80% des enfants de l'école participent aux TAP.

- ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) le mercredi: **13H30-18H30**
La commune est dotée d'un accueil de loisirs qui fonctionne les mercredis et pendant les périodes de vacances scolaires. Celui-ci est organisé par le délégataire enfance jeunesse, l'Ufcv Bretagne. Il permet d'accueillir des enfants âgés de 2 à 12 ans, dans des conditions de sécurité adaptées, projet pédagogique à l'appui. L'Accueil de Loisirs utilise les locaux de l'école (salle de motricité, salle de sieste, sanitaires, cours de récréation). Les salles d'activités sont, soit annexées à la cour maternelle (bâtiment en préfabriqué), soit dans le centre culturel de la commune (salle 9-12 ans). Actuellement, une vingtaine d'enfants fréquentent l'ALSH le mercredi.

Activités extra-scolaires (samedi et vacances scolaires) : **7H30-18H30 pendant les vacances scolaires (une semaine vacances d'hiver, une semaine vacances printemps, vacances d'été sauf 3 semaines en Août et 2 semaines aux vacances d'automne)**

L'ALSH fonctionne également pendant les vacances scolaires. D'autre part des mini-camps et séjours sont proposés aux enfants de 5 à 12 ans en été. Pendant les vacances la fréquentation est variable.

Concernant la jeunesse, le projet est en reconstruction avec 2 cibles distinctes: les collégiens et les lycéens. En effet, suite au diagnostic établi par l'Ufcv sur les jeunes sulpiciens, il a été décidé que le local jeunes serait utilisé comme un outil pour construire des projets et non comme une finalité mais au préalable il faut rassembler les jeunes qui n'avaient plus d'animateur référent depuis plus d'un an.

Besoins répertoriés (pour quel(s) public(s) :

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT : (par exemple : structures disponibles, tissu associatif, ressources humaines mobilisables déjà formées ...)

1) Ressources humaines mobilisables :

- Atsem
- animateurs ALSH via DSP auprès de l'Ufcv
- Coordinateur enfance jeunesse via DSP auprès de l'Ufcv
- CPE et associations locales mobilisables

2) Structures disponibles

- **Espace Culturel :**

Salle orange, capacité de 16 places.
Salle pistache, capacité de 12 places.
Salle turquoise, capacité de 8 places.
Salle lucky luke, capacité de 20 places

- **Préfabriqué de l'Accueil de Loisirs (école maternelle)**

Salle tom Sawyer, capacité de 20 places.
Salle fifi, capacité de 20 places.

- **L'école :**

Salle garderie, capacité de 28 places.
Salle de classe maternelle, capacité de 28 places.
Salle multifonctions, capacité de 100 places.
Classe IME, capacité de 15 places.

- **Préfabriqué de l'Espace Jeunes, capacité 20 places.**

- **Salle polyvalente**, capacité de 242 places et la salle 3, capacité de 28 places.

-**Salle de sport**, capacité de 198 places

Des terrains aménagés : terrain multisports et terrain de foot.

Un cabanon en centre bourg que les jeunes ont aménagé avec des meubles en palettes.

Proximité avec la forêt de Rennes.

Commune faisant partie de Rennes Métropole (ligne de bus).

3) Tissu associatif:

Les associations qui animent principalement la vie de la commune sont :

- **L'Association Socio-Culturelle (ASC)** qui assure à elle seule 21 activités sportives et culturelles et anime la Bibliothèque de la commune. Avec ses 8 bénévoles et 8 salariés (temps partiel), elle rassemble 320 adhérents.
- **L'école de Musique et de l'Illet (EMI)** qui rassemble 335 adhérents sur l'ensemble de la communauté de commune.
- **L' « US Illet Forêt » (club de foot)** rassemble 300 licenciés sur les communes de Chevaigné, Mouazé et St-Sulpice-La-Forêt.
- **L'espace de jeux « La Rue des Bambins »** composé des assistantes maternelles de la commune et des parents de jeunes enfants rassemble une vingtaine d'adhérents (enfants de moins de 4 ans et accompagnants).
- **Le CPE** (association des parents d'élèves) rassemble 100 adhérents.

- Club Illet BC (Basket Club)
- Club des Personnes Âgées « Main dans la Main »
- Club « Les Amis de la Planche à Palet »
- Comité des Fêtes
- Chorale Adulte « La UT de la Forêt »

Autre infrastructure importante de la commune, l'**Institut Médico-Éducatif « Le Baudrier »** accueille aujourd'hui 87 personnes en situation de handicap dont 31 enfants âgés de 6 à 13 ans. Un travail en partenariat avec l'école élémentaire et la commune existe depuis plusieurs années.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le P.E.D.T. (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire, et aussi l'éloignement des structures, la mobilité des familles ...):

Distance avec la salle de sport

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Projet éducatif local (PEL) :

Contrat de ville :

Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés] :

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) :

Contrat enfance jeunesse (CEJ) : **oui**

Autres :

4. OBJECTIFS PARTAGES

L'objectif éducatif de notre PEDT est le suivant:

“Avoir une approche globale de l'éducation en considérant l'ensemble des éléments inhérents au bien être de l'individu: la santé (physique et psychologique), l'intégration sociale (relation aux autres, à son environnement), l'acquisition de savoirs et compétences (culturelles et sportives) lui permettant de devenir un citoyen épanoui et accompli.”

il se décline selon 3 axes éducatifs:

« **Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer au respect de l'environnement** » : Encourager les initiatives et favoriser l'autonomie ; Promouvoir la connaissance de son environnement ; Sensibiliser au respect de l'environnement.

« **Favoriser le Vivre Ensemble : Partage, Respect et Tolérance** » :

Promouvoir la curiosité aux autres et l'ouverture aux autres ; Accepter la différence et lutter contre toutes les formes de discriminations ; Mobiliser autour des projets collectifs.

« **Proposer une offre éducative attentive aux besoins de l'enfant** » :

Garantir la sécurité affective et physique des enfants ; Favoriser la continuité éducative ; Favoriser l'accès à la culture, au sport et à la connaissance.



Avoir une approche globale de l'éducation en considérant l'ensemble des éléments inhérents au bien être de l'individu: la santé (physique et psychologique), **l'intégration sociale** (relation aux autres, à son environnement), **l'acquisition de savoirs et compétences** (culturelles et sportives) **lui permettant de devenir un citoyen épanoui et accompli.**

**Favoriser le Vivre Ensemble :
Partage, Respect et Tolérance**


**Proposer une offre éducative
attentive aux besoins de l'enfant**

**Développer l'apprentissage à la vie citoyenne
et éduquer au respect de l'environnement**

Articulation du projet éducatif de la commune avec le projet d'école :

Au regard des volets définis au niveau départemental – le parcours d'enseignement artistique et culturel, le parcours citoyen & le parcours numérique – quels objectifs ont été définis et quelles actions sont mises en place ?

Prendre appui sur le(s) projet(s) d'école.		Objectifs	Actions	Effets attendus
Volet parcours d'éducation artistique et culturel :	↔	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la curiosité - Favoriser l'accès à des lieux culturels du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire venir une troupe en résidence - Fréquentation du centre culturel de Liffré, les champs libres à Rennes - Fréquentation de la bibliothèque municipale - Participation aux événements culturels du Guibra - s'initier et réaliser des activités du champ culturel. (Film, théâtre, activités artistiques) 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux enfants d'appréhender différentes formes d'expression artistique. - Donner accès et faire découvrir aux enfants les lieux culturels ressources sur le territoire (commune, intercommunalité...). - Développer un sentiment d'appartenance au territoire et à ses spécificités culturelles.
Volet parcours numérique :	↔	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'autonomie - Prévention du numérique (dangers, dépendance,...) - Développer l'outil d'accès à la connaissance - Partage des savoirs 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de conférences débat parent enfants- jeunes (association type olympio) - formation au numérique via une association sur les bonnes pratiques numériques - film d'animation en TAP - activités sous forme de jeux numériques éducatifs adaptés à l'âge des enfants - ouverture d'une salle informatique (TAP, ASC, projet jeunes, proposition de cours aux personnes âgées) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les technologies numériques sont incontournables. Il apparaît souhaitable de développer un esprit critique, d'amener les enfants, les parents à être attentifs à leur usages et à leurs effets sans pour autant s'inscrire dans des postures manichéennes vis à vis du numérique. - L'utilisation des outils numériques doit permettre aux enfants, aux adultes et aux personnes âgées de développer de nouvelles compétences et savoirs. - Favoriser des liens entre les différents acteurs éducatifs du territoire et entre les habitants avec une dimension intergénérationnelle.

Volet parcours citoyen :		<ul style="list-style-type: none"> - Développer la sensibilité à la bienveillance, la bientraitance et l'inclusion. - renforcer la continuité éducative dans la prise en charge des enfants. (enseignants - mairie - Ufcv) et le lien avec les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Inclusion d'enfants vivant avec un handicap. - renforcer une vigilance et une observation sur les situations de harcèlement "conflit" - animation sur les temps méridiens - TAP : jeux coopératifs, défis, actions solidaires,... - Théâtre forum - rencontre hebdomadaire entre les différents intervenants et suivi des difficultés rencontrées. Lien avec les familles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les risques de harcèlement scolaire et les incivilités dans le cadre scolaire. - Aider les enfants à s'exprimer et à s'écouter dans un climat sécurisé et respectueux de la différence de chacun. - Associer les familles en cas de difficultés.
Volet parcours éco-citoyen :		<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux questions de déchets - Sensibilisation concernant l'économie d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> - espace dédié de tri des déchets à la cantine - former les enfants au tri et à l'économie des déchets - semaine du défi sur le gaspillage alimentaire avec l'école et l'Ufcv. - accompagnement par l'ALEC autour du projet Smartcity 	<ul style="list-style-type: none"> - Amener les enfants à développer des attitudes éco-responsables et acquérir des savoirs être qu'ils pourront développer en dehors du cadre scolaire. Cela pourrait notamment les amener à "éduquer" et sensibiliser leurs parents sur ces questions.

Contribution des parents et des enfants à l'élaboration du projet :

Les représentants des parents ont été impliqués depuis la mise en place des rythmes scolaires et ils ont contribué à l'élaboration du projet à travers 2 réunions qui ont eu lieu en décembre 2016 et janvier 2017 en comité de travail restreint et ce, en plus des réunions du comité de pilotage dont ils font partis.

Les enfants n'ont pas pris part au projet, nous espérons que ce sera le cas dans le prochain PEDT au travers du conseil des enfants par exemple qui est une action du PEDT.

5. ACTIONS, ACTIVITÉS ET EMPLOI DU TEMPS

Activités proposées dans le cadre du PEDT (s'assurer de l'accessibilité à tous les enfants).

Indiquer, si cela s'avère nécessaire, le degré de maîtrise attendu pour certaines activités physiques et sportives : initiation, perfectionnement, approfondissement et la tranche d'âge concernée :

Un temps de récréation avant et après le repas de midi est encadré par le personnel communal.

Le mardi et le jeudi : les enfants peuvent quitter l'école à 16h15 ; et le service de garderie débute dès 16h15 dans les conditions actuelles. La garderie est payante à partir de 16h15.

Le lundi et le vendredi : les enfants inscrits en Temps Activités Péri-éducatives (TAP) restent à l'école jusqu'à 17h ; ensuite le service de garderie est assuré dans les conditions actuelles. Les enfants non-inscrits en TAP quittent l'école à 15 h 30.

Le mercredi midi : un service de cantine est assuré de 12h30 à 13h15.

Les enfants non-inscrits à l'ALSH peuvent quitter l'école soit avant 12h30 soit à 13h15 après le repas.

L'ALSH débute à 13h30 dans les conditions actuelles.

La municipalité souhaite que les volontaires de St Sulpice et les membres des associations locales soient impliqués dans le projet. Toutes les compétences de la commune ont été sollicitées. Toute personne intéressée pour proposer un atelier peut se faire connaître en mairie. Dans tous les cas, l'ensemble des intervenants et des animateurs sera sous la responsabilité de l'UFCV qui organisera la programmation des ateliers ainsi que le recrutement des intervenants.

Les journées des enfants de maternelle ne sont pas rythmées comme celles de l'élémentaire.

Il est important pour les petits d'avoir les mêmes référents tout au long de leur journée. Une adaptation des TAP aux élèves de maternelle est nécessaire ; elle implique un effectif supplémentaire d'animateurs. Dans tous les cas, ce sont les ATSEM, que les enfants connaissent déjà, qui sont les référents auprès des petits jusqu'à la fin de leur journée.

La sieste :

Actuellement, les enfants de « Petite Section », et quelques « Moyenne Section » sont couchés par les ATSEM après le repas du midi. Les endormissements ainsi que les réveils se font progressivement, au rythme de chaque enfant. Les enfants restent avec les ATSEM, au fil des réveils en attendant la récréation vers 16h. Cette organisation fonctionne très bien et permet à chaque enfant d'avoir un retour en douceur vers les activités. Si certains parents souhaitent laisser dormir leur enfant un maximum de temps, d'autres préfèrent une sieste écourtée. Un réveil programmé à 15 h 30 pour certains enfants risquerait de réveiller l'ensemble des enfants et ainsi d'interrompre fortement la sieste de ceux qui ont eu du mal à s'endormir. Il est prévu de conserver l'organisation actuelle : ne pas « organiser » de réveils collectifs. Ce sont les ATSEM qui resteront auprès des enfants après la sieste pour des activités adaptées aux tout petits jusqu'à 17h : **en période d'activité péri-éducative, l'enfant prendra le temps de se réveiller en douceur ; il n'y aura pas de réveil à «heure fixe».**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30  Garderie Matin	7h30  Garderie Matin	7h30  Garderie Matin	7h30  Garderie Matin	7h30  Garderie Matin
8h35	8h35	8h35	8h35	8h35
 Enseignement	 Enseignement	 Enseignement	 Enseignement	 Enseignement
12h Repos APC(**)	12h Repos APC(**)	12h15 Repos	12h Repos APC(**)	12h Repos APC(**)
14h00	14h00	13h30	14h00	14h00
 Enseignement	 Enseignement	Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 	 Enseignement	 Enseignement
15h30  TAPs(*)	16h15 		16h15 	15h30  TAPs(*)
17h00  Garderie Soir	Garderie Soir		Garderie Soir	17h00  Garderie Soir
18h45	18h45	18h30	18h45	18h45

* APC = Activités Pédagogiques Complémentaires gérées par les Enseignants.

Mentionner :

- le créneau horaire concerné,

- le type d'activités (garderie, accueil non déclaré, accueil déclaré à la DDCSPP, ...)
- le lieu (dans l'école, proche de l'école avec déplacement à pied, éloigné avec transport nécessaire).

Les TAP s'inscrivent dans le cadre d'un accueil déclaré à la DDCSPP.

Les TAP se déroulent dans l'école ; dans les infrastructures et équipements proches de l'école tels que l'Espace Culturel et ses salles, l'Espace Jeunes, les préfabriqués de l'Accueil de Loisirs, la salle polyvalente, les terrains de sports (...)

6. ACTEURS ENCADRANT LES ACTIVITES PROPOSEES

Activité	Intervenant	Structure	Qualification de l'intervenant	Statut de l'intervenant (animateur, enseignant, bénévole, ...)	Observations (dont existence d'une convention)	Lieu de l'activité
Direction ACM	DAUNAY Fabien	Ufcv	Dérogation.	Coordinateur Enfance Jeunesse	DSP	Commune
Référent jeunesse territoriale	CHAPALAIN Eric	Ufcv	BAFD	Animateur	DSP	Commune
Référent enfance territoriale	Desale Rachel	UFCV	licence pro animation	Animatrice	DSC	Commune
Maternelle	GANDON Jocelyne	mairie		Agent de maîtrise		
Maternelle	THOMAS Valérie	mairie		Adjoint technique		
Maternelle	DANSET Sylvie	mairie		Adjoint technique		
Primaire	BRULE Laurie	mairie		Contrat avenir		
	JOSSET Brishna	mairie		Contrat avenir		
Primaire	Fouliard Kévin	UFCV	BAFA	CDD	Personnel partagé intercommunal	
Primaire	PONCIN Ludovic	UFCV	BAFA	CDD	Personnel partagé intercommunal	
Primaire	BENARD Manon	UFCV	Non qualifiée	CDD		

Primaire	ANDRIEUX Coline	UFCV	BAFA	CDD	
Primaine/maternelle	2 soutiens.	Ufcv	Selon.	Service civique.	Commune.

7. PILOTAGE DU PROJET

La structure de pilotage est un incontournable pour la réussite du projet. Elle doit :

- Rassembler les acteurs éducatifs (animateurs, personnels communaux, enseignants, parents, élus, etc...);
- Avoir des objectifs précis et se réunir régulièrement ;
- Déterminer de moyens nécessaires;
- S'appuyer sur une réelle coordination et une animation adaptée ;
- Associer toutes les composantes éducatives locales : écoles, collèges et associations ...
- Identifier la place accordée aux enfants dans l'élaboration et le suivi du projet.
- Fixer une fréquence de réunions (au moins 3 réunions/an sont souhaitables).
- Clarifier les responsabilités et l'implication des différents acteurs.

Composition de la structure de pilotage :

- **le coordinateur enfance jeunesse de l'Ufcv** : Fabien Daunay ;
- **le référent animation primaire Ufcv** : Rachel Desale ;
- **les élus en charge de l'éducation** : Gaelle GRIGNARD / Ndomété POUNEMBETTI ;
- **la directrice de l'école** : Marie-Elisabeth Le Moal ;
- **3 représentants de parents d'élèves** : Céline Le Duic, Catherine Diserbeau et Gaëtan Tasset ;
- **3 agents communaux** en service en maternelle : Jocelyne Gandon, Sylvie Danset et Valérie Thomas ;
- **la responsable régionale** de l'Ufcv, Anne Ronceau ;
- **La DGS**: Cécile Gentil, chargée de l'organisation des plannings du personnel communal ;
- **La Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN)** : Nicole Hermant ;
- **2 représentants de l'ASC** : Gérard Hugo et Sandrine Caillibot.

Coordination du projet :

Nom et prénom du coordinateur : Fabien Daunay

Fonction : Coordinateur enfance jeunesse

Adresse :

Téléphone : [06.35.45.44.61](tel:06.35.45.44.61)

Adresse électronique : fabien.daunay@ufcv.fr

Fréquence de réunion : 2 réunions par an (une en novembre et une en avril)

Missions du COPIl:

- suivre les temps périscolaires (TAP/ALSH)
- suivre l'évaluation du PEDT (Projet Educatif de Territoire) à travers ses critères d'évaluation pour tout ce qui concerne l'école, l'ALSH, les TAP, la pause méridienne ou la garderie ainsi que les projets jeunesse.

Pour un suivi microscopique des TAP et d'éventuels calages, des réunions (une en début d'année et une en fin d'année scolaire) sont prévues avec l'association des parents d'élèves, le coordinateur et les élus en charge de l'éducation.

8. INSCRIPTION ET LIENS AVEC LES FAMILLES

Modalités d'inscription aux activités proposées :

À l'année :	De Période à période : de vacances à vacances	Trimestriel :	Modulable :
-------------	--	---------------	-------------

Gratuit	Payant	Payant pour certaines activités :	Payant pour les activités après la classe :
	Tarif :	Tarif :	Tarif :

Modalités d'information et d'échanges avec les familles (portail numérique, courriers, affichages collectifs, réunions, etc...)

Un portail numérique va être mis en place depuis le site de l'Ufcv accessible via le site de la commune à compter de Mars 2017.

Les inscriptions se font en ligne ou par formulaire papier pour les familles le souhaitant.

9. EVALUATION DU PEDT

Éléments prévus dans le bilan / évaluation du projet : (dimension importante à concevoir lors de l'élaboration du PEDT : (quoi, quand, comment ?)

Indicateurs retenus :

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, de formations conjointes, d'heures de travail partenarial...) :

Indicateurs qualitatifs (satisfaction des élèves, des parents et des partenaires, projets articulés scolaire-périscolaire-extrascolaire, demande de reconduction, temps de transition mieux élaborés...) :

Les indicateurs sont définis dans le tableau ci-dessous:

Avoir une approche globale de l'éducation en considérant l'ensemble des éléments inhérents au bien être de l'individu: la santé (physique et psychologique), l'intégration sociale (relation aux autres, à son environnement), l'acquisition de savoirs et compétences (culturelles et sportives) lui permettant de devenir un citoyen épanoui et accompli.			
1. Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer au respect de l'environnement			
	Objectifs opérationnels (Moyens)	Actions/Activités	Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs et/ou effets attendus
1.1 Encourager les initiatives et favoriser l'autonomie	-Permettre aux enfants de défendre leurs projets, transmettre leurs connaissances, d'exprimer leurs besoins et d'être force de proposition.	- Systématiser les temps d'échange avec les enfants lors des TAP - Temps de Forum Alsh - - Conseil de coop et actions scolaires de parole	Aisance et facilité d'expression des enfants dans le projet. Fréquences et qualités de ces temps d'échange. Encouragement à la prise de parole et de l'expression de ses positions, envies, idées.

	-Favoriser les temps d'expression et de prise de parole.		
	-Permettre aux enfants de s'épanouir dans la réalisation d'un projet et valoriser leur implication	- Favoriser les activités dans lesquelles les enfants ont des espaces de création .(Récup Art - Création de BD - Scénario) - Exposition de fin d'année. Articles.	Satisfaction des enfants au regard de leurs participations. Développer l'envie d'entreprendre collectivement. Intérêt de chacun à la réalisation de projets. Reconnaissance de l'implication des enfants et jeunes au plan local.
	-Développer le sens de la responsabilité de l'enfant en fonction de son âge	- Mettre en place un comité de jeunes porteurs des projets jeunesse - Discuter et adopter collectivement des règles en fonction du contexte et du vécu. - Favoriser la place des enfants dans la menée des projets d'activités. - Faire vivre des règles de vie dans le cadre de l'ALSH et les évaluer avec les enfants. - Avoir un outil commun facilement appropriable par les agents et les enseignantes (acteurs éducatifs permanents) qui donne les responsabilités en fonction de l'âge. - Responsabiliser les enfants à la cantine, sur le trajet école/cantine en fonction de leur âge	Capacité à échanger, négocier et se mettre d'accord sur les règles de vie. Plaisir à échanger et discuter collectivement, développer un rapport et une relation plus égalitaire adulte/enfant dans la parole et l'écoute. Meilleure prise en compte par les acteurs éducatifs du potentiel des enfants en fonction de leurs âges.
1.2 Promouvoir la connaissance de son environnement	-Développer la découverte de notre environnement naturel et social particulier (culturel, historique, humain)	- S'associer à des événements locaux - Profiter de la forêt et de l'environnement pour développer les activités de plein air. - Travailler avec le Guibra, commerce local	Développer le sentiment d'appartenance à la commune et renforcer les liens avec les acteurs locaux.
	-Découvrir l'environnement de proximité et ce qui fait l'identité de la commune, les particularités du territoire	- Sensibiliser à la découverte de la commune et des environs, notamment par des activités favorisant la découverte de la commune et des acteurs.	Amener à une pratique de l'animation tournée vers le territoire, l'extérieur.

		(activité d'enquête/énigme, chasse au trésor, etc..)	
1.3 Sensibiliser au respect de l'environnement	Parcours éco-citoyen : Sensibiliser aux questions de déchets Sensibilisation concernant l'économie d'énergie Développer la prise de conscience de son impact sur l'environnement Favoriser la connaissance et le respect de la nature	<ul style="list-style-type: none"> - Espace dédié de tri des déchets à la cantine - Former les enfants au tri et à l'économie des déchets - Semaine du défi sur le gaspillage alimentaire avec l'école et l'Ufcv. - Accompagnement par l'ALEC autour du projet Smartcity - Semaine de lutte contre le gaspillage alimentaire. - Activités en lien avec la nature (nichoirs, hôtel à insecte, piège frelon asiatique) 	Amener à une prise de conscience de l'importance de protéger l'environnement et rendre habituel les gestes et attitudes écocitoyens.
	-Garantir la cohérence du respect de l'environnement au sein de la communauté éducative	<ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser entre chaque temps et espaces, les attitudes requises du point de vue écologique (recyclage papier, compostage, lumières, chauffage) et de créer avec les enfants les visuels pour rappeler les bons usages. - faire la promotion en direction des enfants et jeunes à la participation aux journées citoyennes afin de valoriser et participer à lamélioration de la commune. 	Que les gestes écocitoyens deviennent des réflexes et soient perçus favorablement.
	-Promouvoir l'éducation "hors des murs" en s'appuyant sur le patrimoine naturel du territoire	- Activités avec ALSH ou TAP en dehors de l'enceinte de l'école	Que les activités en plein air soient privilégiés dès que les conditions le permettent, afin de favoriser la découverte, le plaisir d'être à l'extérieur.

2. Favoriser le Vivre Ensemble : Partage, Respect et Tolérance

	<i>Objectifs opérationnels (Moyens)</i>	<i>Actions/Activités</i>	<i>Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs et/ou effets attendus</i>

2.1 Promouvoir la curiosité et l'ouverture aux autres	Créer du lien intergénérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Repenser l'adhésion souhaitée des jeunes à la démarche participative. - Améliorer l'implication des jeunes dans la commission lien intergénérationnelle. - Favoriser des activités proposées par les plus jeunes aux plus anciens et inversement (ex: voir actions proposées dans le cadre de la commission lien intergénérationnel, potager partagé ALSH/TAP avec le conseil des sages) 	<p>Faire que les démarches participatives prennent en compte la participation des jeunes et s'adaptent à leurs modes de participation, leurs intérêts, afin de mieux les accueillir et favoriser leurs participations.</p> <p>Favoriser l'interconnaissance entre enfants, jeunes et adultes afin de renforcer le plaisir à être et faire ensemble.</p>
	Inscrire les enfants/jeunes dans une dynamique d'intercommunalité Favoriser la connaissance et la compréhension de l'appartenance à Rennes Métropole	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités TAP et ou ALSH en commun avec des enfants d'autres communes - Proposer des projets jeunes communs avec des jeunes d'autres communes - Initier des rencontres intercommunales tel que des olympiades avec Chevaigné 	<p>Encourager des dynamiques partenariales au niveau de l'enfance et encourager l'intercommunalité.</p>
2.2 Accepter la différence et lutter contre toutes les formes de discriminations	<p>Parcours citoyen: Développer la sensibilité à la bienveillance, la bientraitance et l'inclusion. Renforcer la continuité éducative dans la prise en charge des enfants. (enseignants - mairie - Ufcv) et le lien avec les parents. Garantir une veille éducative favorisant la sécurité des enfants/jeunes sur l'ensemble du territoire Consolider des projets en partenariat avec l'IME et rester dans une dynamique d'innovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inclusion d'enfants vivant avec un handicap. - renforcer une vigilance et une observation sur les situations de harcèlements, de "conflits" récurrents- animation sur les temps méridiens - TAP : jeux coopératifs, défis, actions solidaires,... - Théâtre forum - rencontre hebdomadaire entre les différents intervenants et suivi des difficultés rencontrées. Lien avec les familles. - inviter les enfants de l'école à venir au monument aux morts lors des évènements de notre histoire 	<p>Développer la tolérance à la différence et permettre à chaque enfant de développer des habilités en terme de respect, de vivre ensemble.</p> <p>Permettre que chacun puisse s'outiller afin de mieux communiquer avec une attitude bienveillante.</p> <p>Prévenir les situations de bouc-émissaire afin que chaque enfant puisse vivre dans un climat serein et puisse réagir en situation.</p>

	Favoriser une éducation citoyenne	- inviter les enfants à participer à la journée citoyenne	
	Eduquer au respect de l'autre	- Revoir les règles de vie commune entre Ufcv, Ecole et mairie pour les lieux partagés chaque année - Mettre en place une charte à la cantine avec des règles établies en concertation avec les enfants.	Harmoniser les règles de vie et règlement intérieur de manière à ce que les enfants puissent les approprier et les adapter sous forme de règles de vie dans le contexte périscolaire.
	Favoriser des échanges avec d'autres cultures	- Favoriser des projets visant à découvrir d'autres cultures - Aider à la mise en place d'un comité de jumelage	
2.3 Mobiliser autour des projets collectifs	- Favoriser la solidarité entre les enfants/jeunes et les adultes - Renforcer la coopération entre les acteurs de l'éducation - Impliquer la communauté éducative dans les projets concernant les enfants	- Mettre le dispositif argent de poche en place - Favoriser des initiatives en lien avec des associations solidaires	Que les valeurs de solidarité, de coopération soient vectrices de lien social, de rencontres, d'aspiration à faire ensemble. Lutter contre l'individualisme et prévenir l'isolement

3. Proposer une offre éducative attentive aux besoins de l'enfant

	<i>Objectifs opérationnels (Moyens)</i>	<i>Actions/Activités</i>	<i>Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs et/ou effets attendus</i>
3.1 Garantir la sécurité affective et physique des enfants	Chantier de réflexion autour du rythme scolaire des primaires et en particulier des maternelles	- Etudier le rythme des primaires dans d'autres écoles et les études parues sur le sujet - Etude de faisabilité et d'opportunité	garantir le meilleur rythme scolaire en fonction de la fatiguabilité des enfants. Travailler avec l'ensemble des acteurs concernés afin de réfléchir aux temps et aux rythmes des maternelles et élémentaires.
	Etre à l'écoute des enfants	- Mettre en place un conseil permanent des enfants/jeunes	renforcer le lien entre les enfants, jeunes, les élus, les acteurs éducatifs sur les sujets qui les concernent.
	Encourager des temps de formation favorisant la sécurité physique et affective des enfants destinés aux personnes	- Prévoir un planning de formation pour les animateurs TAP et des journées de formation commune	Formation autour des échanges et analyses de pratiques. Formation techniques : l'autorité - les caractéristiques des enfants selon les âges - Bien organiser son travail comme animateur. Formation PSC1

	pouvant intervenir auprès des enfants (personnel communal, bénévoles, ...)	- Proposer un plan de formation chaque année sur des thématiques tel que le harcèlement scolaire, les jeux dangereux, l'éducation positive	
	Définir la restauration et l'alimentation comme élément essentiel à l'équilibre des enfants	- Réunir une commission cantine avec tous les acteurs concernés pour améliorer l'alimentation - Evènements ponctuels - Expliquer le menu aux enfants - Animer le repas	- Participation des enfants aux jeux autour du menu avec les plus jeunes. - Jeux d'enigme en fin de repas. - Soutien et médiation lors des repas.
	Promouvoir la santé et le bien-être des enfants	- Proposer des temps de détente et d'activités libres pendant les TAP	Adapter les TAP aux rythmes mais également leur attribuer une souplesse permettant à chaque enfant d'y participer selon son rythme et sa fatigue.
	Veiller à ce que les TAP respectent les besoins de l'enfant	- Assurer la pérennité des animateurs TAP - Veiller à conserver la même personne qui s'occupe des enfants de maternelle avant et après la sieste - Avoir un taux d'encadrement supérieur aux exigences CAF - Proposer des activités en adéquation avec le nombre d'encadrants et l'âge des enfants	Taux de participation des enfants aux activités proposées en TAP, Fréquentation aux activités de l'ALSH Taux d'encadrement des moins de 6 ans (1 pour 10) et des plus de 6 ans (1 pour 14).
3.2 Favoriser la continuité éducative	Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation Favoriser l'idée que l'éducation est l'affaire de tous	- Mettre en lien les parents et les acteurs éducatifs à travers des dispositifs/des outils	- Renforcer le lien entre les familles et l'équipe périscolaire par des présences plus visibles
	Offrir les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants, dans le respect du projet d'école et du PEDT	- Adapter le budget pédagogique en fonction des besoins et des réalisations.	Evaluer et ajuster le budget pédagogique et d'investissement.
	assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une	- Réunir tous les acteurs impliqués dans le PEDT dans un comité de pilotage 2 ou 3 fois par an	Qualité des rencontres Régularité des présences et participants lors de ces rencontres.

	coopération renforcée entre les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - impliquer l'IME et l'ASC dans le comité de pilotage - impliquer d'autres associations dans le comité de pilotage 	
	Décloisonner les différents temps de prise en charge de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> - inviter les enseignantes lors d'un goûter des TAP - Travailler sur des projets co-construits entre l'école et le coordinateur 	Renforcement du lien entre équipe enseignante et équipe périscolaire. Echange d'informations et mise en place de dynamique partenariale.
3.3 Favoriser l'accès à la culture, au sport et à la connaissance	Parcours d'éducation artistique et culturel: Développer la curiosité Favoriser l'accès à des lieux culturels du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Faire venir une troupe en résidence - Fréquentation du centre culturel de Liffré, les champs libres à Rennes - Fréquentation de la bibliothèque municipale - Participation aux événements culturels du Guibra - s'initier et réaliser des activités du champ culturel (Film, théâtre, activités artistiques) 	Meilleure connaissance par les enfants et familles des propositions culturelles et éducatives dans le territoire. Promouvoir certaines activités de l'ASC par le biais des TAP.
		<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre éducative diversifiée sur le plan culturel et sportif 	Diversification de l'offre d'activités et de découvertes sportives.
	Parcours numérique: Développer l'autonomie prévention du numérique (dangers, dépendance,...) Développer l'outil d'accès à la connaissance partage des savoirs	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de conférences débat parent enfants- jeunes (association type olympio) - Formation au numérique via une association sur les bonnes pratiques numériques - Faire un film d'animation en TAP - Activités sous forme de jeux numériques éducatifs adaptés à l'âge des enfants - Projet d'ouverture d'une salle informatique (TAP, ASC, projet jeunes, proposition de cours aux personnes âgées) 	La coéducation est un enjeu central et devient opérante lorsque les acteurs éducatifs travaillent de concert entre eux et avec les parents. Ceci nécessite de développer un climat de confiance, de dialogue. Le numérique est un facilitateur de cette co-éducation dans le sens où la communication est rapide, directe, non intrusive et facilite les prises de contact.

		- Proposer des activités "expérimentales" pour élargir les pratiques	Quelle activité "expérimentale" a été proposée pour élargir les pratiques ?
--	--	--	---